

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 5(a) de l'ordre du jour

CX/FH 06/38/05
Octobre 2006

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

F

Trente-huitième session
Houston, Texas, (États-Unis d'Amérique)
4 décembre – 9 décembre 2006

OBSERVATIONS SOUMISES À L'ÉTAPE 6 SUR L'AVANT-PROJET DE RÉVISION DU CODE D'USAGES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE POUR LES ŒUFS ET LES PRODUITS À BASE D'ŒUFS (CAC/RCP 15-1976)

En réponse au document CL 2005/42-FH, l'Australie, la Communauté européenne, le Guatemala, le Japon, la Thaïlande, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et la Commission internationale pour la définition des caractéristiques microbiologiques des aliments (ICMSF) ont soumis les observations suivantes relatives au code révisé.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

ÉTATS-UNIS

Nous sommes dans l'ensemble très satisfaits et soutenons fortement le présent Projet de révision du Code d'usages en matière d'hygiène pour les oeufs et les produits à base d'oeufs

INTRODUCTION

PREMIER PARAGRAPHE

AUSTRALIE

À la première phrase, supprimer « international » et mettre l'intitulé « Code d'usages en matière d'hygiène pour les œufs et les produits à base d'œufs » en italiques dans tout le document. À la seconde phrase, supprimer « Le présent » et le remplacer par « Ce ». Dans le texte de la puce, « Évaluations des risques.....et les poulets de chair » devra être en italiques.

DEUXIÈME PARAGRAPHE**ÉTATS-UNIS**

À la troisième phrase, nous suggérons de remplacer l'expression « productrices d'œufs » par le mot « aviaires ». À la phrase suivante, nous proposons la suppression des mots « a » et « one » (dans la version anglaise uniquement).

DERNIER PARAGRAPHE**AUSTRALIE**

À la fin de la dernière phrase, ajouter « , Rome, Italie, 30 avril – 4 mai 2001. »

1 OBJECTIFS**AUSTRALIE**

Dans la deuxième phrase et dans l'ensemble du document, reformater « *Code d'usages international recommandé: Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CCA/RCP 1-1969, Rév. 4, 2003) » afin de lire : « *Code d'usages international recommandé - Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CCA/RCP 1-1969, Rév. 4, 2003) ».

2.1 CHAMP D'APPLICATION**PREMIER PARAGRAPHE****AUSTRALIE**

À la fin du paragraphe, mettre le « C » en majuscule (dans la version anglaise uniquement).

NOUVELLE-ZÉLANDE

La délégation néo-zélandaise recommande d'ajouter « en coquille » après le mot « œufs » dans le premier énoncé de cette section et de supprimer le dernier énoncé car celui-ci devient inutile. La formulation actuelle porte à confusion compte tenu qu'elle limite le champ d'application aux œufs en coquille uniquement.

ÉTATS-UNIS

Nous suggérons de modifier la première phrase de cette section comme suit : « Ce Code s'applique à la production, au tri, au calibrage, à l'entreposage, au transport, à la transformation et à la distribution d'œufs en coquille et d'ovoproduits provenant d'oiseaux domestiques et destinés à la consommation humaine », puisque le présent Code couvre aussi bien les ovoproduits que les œufs en coquille.

DEUXIÈME PARAGRAPHE**JAPON**

Cet énoncé n'est cohérent ni avec le titre de ce Code ni avec le premier paragraphe du champ d'application car le deuxième paragraphe ne couvre pas les ovoproduits. La délégation japonaise suggère de supprimer ce paragraphe.

ÉTATS -UNIS

Nous suggérons de supprimer la phrase suivante : « Ce code s'applique aux œufs en coquille, produits par des oiseaux domestiques, destinés à la consommation humaine », étant donné que ce point est inclus dans la première phrase.

2.2 UTILISATION DU DOCUMENT**DEUXIÈME PARAGRAPHE****AUSTRALIE**

Au début de la première phrase, mettre le « c » en majuscule (dans la version anglaise uniquement) et changer « *Codex* » par « Codex » (dans la version anglaise uniquement).

SIXIÈME PARAGRAPHE**ÉTATS-UNIS**

Nous suggérons de supprimer les mots « a » et « one » à la sixième phrase (dans la version anglaise uniquement).

Reconnaissance du rôle, dans la production et la transformation des oeufs, des producteurs/entreprises de production d'oeufs à petite échelle/moins développé.

AUSTRALIE

Numéroter cette section comme suit : « 2.2.1 ».

DEUXIÈME PARAGRAPHE**ÉTATS-UNIS**

Nous suggérons de remplacer « de ces » par « des » dans la première phrase du deuxième paragraphe.

QUATRIÈME PARAGRAPHE**AUSTRALIE**

Remplacer « du » par « de ce ».

2.3 PRINCIPES S'APPLIQUANT À LA PRODUCTION, À LA MANIPULATION ET À LA TRANSFORMATION DE TOUS LES ŒUFS ET OVOPRODUITS**AUSTRALIE**

Dans l'ensemble de cette section, modifier le format « avec puces » par un « format normal ».

PREMIER PARAGRAPHE**ÉTATS-UNIS**

Nous suggérons de supprimer les termes « et faisable » à la deuxième phrase étant donné qu'une méthode qui n'est pas faisable n'est pas pertinente.

TROISIÈME PARAGRAPHE**AUSTRALIE**

Première phrase, remplacer « *Le* » par « *Ce* ».

SIXIÈME PARAGRAPHE**AUSTRALIE**

Deuxième phrase, remplacer « *le* » par « *ce* ».

2.4 RÔLES RESPECTIFS DES PRODUCTEURS, TRANSFORMATEURS ET TRANSPORTEURS D'ŒUFS**DEUXIÈME PUCE****ÉTATS-UNIS**

À la fin du texte de la deuxième puce, nous suggérons d'ajouter « le distributeur, le transporteur ou le grossiste ».

TROISIÈME PUCE**AUSTRALIE**

Première phrase, ajouter un espace avant et après le trait d'union et supprimer le texte entre parenthèses.

ÉTATS-UNIS

À la fin de la première phrase, ajouter « ou celles requises par l'autorité compétente ».

2.5 DÉFINITIONS**AUSTRALIE**

À la seconde phrase du premier paragraphe, mettre la lettre « c » en majuscule dans le mot « code » (dans la version anglaise uniquement).

GUATEMALA

Ajouter une définition pour le mot « œuf » : « Œuf : Produit de forme ovale résultant de la ponte d'oiseaux. Il est composé de coquille, de membrane, d'albumen et de vitellus et est destiné à la consommation humaine ».

ÉTATS-UNIS

Rajouter une définition pour le mot « aviaire » : « Aviaire : membre de la catégorie des Aves (mot emprunté au latin qui se rapporte aux oiseaux) ».

Volailles de basse-cour**ÉTATS-UNIS**

Remplacer le mot « managed » par « kept » (dans la version anglaise uniquement). Notre préoccupation porte sur le fait que le mot « domesticated » a plusieurs sens, selon le pays, et l'utilisation du mot « managed » dans la définition risque de porter à confusion.

Œuf d'incubateur**GUATEMALA**

Reformuler la définition de « œuf incubateur » comme suit : « *Œuf incubateur* – œuf fertile qui est destiné être incubé pour la production d'oiseaux ».

Œuf de table

ÉTATS-UNIS

Reformuler la définition de « œuf de table » comme suit : « oeuf destiné à la vente au consommateur final dans sa coquille, qui après avoir été pondu, n'a subi aucun traitement qui en modifie les propriétés fonctionnelles (par exemple, moussage, fouettage des blancs, potentiel d'émulsification et propriétés liantes) ». Notre objectif est d'autoriser l'appellation œufs de table aux œufs produits par des poules au régime spécial et à ceux soumis à un traitement microbicide efficace permettant d'augmenter la sécurité microbiologique sans altérer les propriétés fonctionnelles reconnues.

3 PRODUCTION PRIMAIRE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Les interventions au cours de la production primaire visant à prévenir, éliminer ou réduire la fréquence et l'étendue de la contamination par *Salmonella* peuvent être très efficaces pour réduire l'incidence de la salmonellose humaine causée par la consommation d'œufs contaminés. Conformément aux recommandations relatives aux œufs provenant de troupeaux infectés, une attention devra être portée à l'insertion d'orientations complémentaires sur la gestion positive des troupeaux.

PREMIER PARAGRAPHE

Premier paragraphe, deuxième phrase, remplacer « Le » par « Ce ».

QUATRIÈME PARAGRAPHE

ÉTATS-UNIS

Nous suggérons de supprimer le mot « on » entre « impact » et « the » (dans la version anglaise uniquement), et dans le dixième paragraphe, nous proposons de remplacer « chez les producteurs » par « dans la production ».

CINQUIÈME PARAGRAPHE

AUSTRALIE

Deuxième phrase : Mettre « Enteritidis » en italiques.

3.2.1 Gestion du troupeau et gestion animale

QUATRIÈME PARAGRAPHE

GUATEMALA

Dans la version espagnole, aux parenthèses de la deuxième phrase, supprimer « avicolas » et remplacer par « aviares ». Le Guatemala suggère l'usage du terme « aviares » dans la version espagnole car le terme « avicolas » utilisé en matière d'oiseau s'adresse à l'industrie.

SIXIÈME PUCE

NOUVELLE-ZÉLANDE

La sixième puce stipule que : « Le traitement des oiseaux uniquement au moyen de médicaments vétérinaires autorisés pour l'utilisation concernée, prescrits par un vétérinaire... » Ce point est restrictif car tous les médicaments ne sont pas évalués pour une utilisation spécifique, en particulier chez les espèces peu nombreuses. La Nouvelle-Zélande autorise l'utilisation « hors indication » de remèdes vétérinaires sous licence chez les espèces qui ne figurent pas sur l'étiquette, du moment

qu'ils sont prescrits par un vétérinaire (lequel s'assure qu'il n'existe pas de problèmes de sécurité sanitaire des denrées alimentaires au niveau soit de la réglementation sur les aliments soit de la réglementation sur les résidus). Par conséquent, la Nouvelle-Zélande suggère de supprimer les termes « autorisés pour l'utilisation concernée » du texte de cette puce.

HUITIÈME PUCE

ÉTATS-UNIS

À la huitième puce, nous recommandons d'ajouter la phrase suivante après la première phrase : « Si un vaccin est utilisé, il devra être approuvé par l'autorité compétente » afin de s'assurer que seuls des vaccins adaptés sont utilisés. À la neuvième puce, nous suggérons l'insertion de « par SE » après « de troupeaux infectés ».

NEUVIÈME PUCE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Après la neuvième puce (qui commence par « La mise au rebut de façon sûre des œufs...), la Communauté européenne propose l'insertion d'une nouvelle puce comme suit :

« • *La destruction de troupeaux positifs à la Salmonella ou l'abattage et un traitement spécial de la viande de ces troupeaux positifs conformément aux exigences des pays* ».

Notes de bas de page 2, 3 et 4

AUSTRALIE

Dans les versions anglaise et française, réviser les notes de bas de page 2, 3 et 4 comme suit :

Dans la version anglaise :

Note de bas de page 2 : CX/FH 05/37/10- *Discussion Paper on the Guidelines for the Application of the General Principles of Food Hygiene to the Risk-Based Control of Salmonella spp. in Broiler Chickens* is being reviewed by the Codex Committee on Food Hygiene.

Note de bas de page 3 : *Joint FAO/WHO Expert Consultation on Risk Assessment of Microbiological Hazards in Foods*, FAO Headquarters, Rome, Italy 30 April – 4 May 2001, page 13.

Note de bas de page 4 : *Code of Practice to Minimize and Contain Antimicrobial Resistance* (CAC/RCP 61-2005).

Dans la version française :

Note de bas de page 2 : CXFH 05/37/10- *Document de travail sur les directives d'application des Principes généraux d'hygiène des denrées alimentaires à la maîtrise du risque présenté par Salmonella spp. dans les poulets de chairs*, en cours de révision par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire.

Note de bas de page 3 : *Consultation mixte FAO/OMS d'experts sur l'évaluation du risque microbiologique dans les aliments*, Siège de la FAO, Rome, Italie 30 avril – 4 mai 2001, page 15 (page 13 dans la version anglaise).

Note de bas de page 4: *Codes d'usages visant à réduire et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens*, (CAC/RCP 61-2005).

3.2.2 Zones et établissements où se trouvent des systèmes destinés à la ponte

QUATRIÈME PARAGRAPHE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

La phrase précédant les puces de la section 3.2.2 se lit actuellement comme suit : « *Les éléments suivants pourraient être examinés, le cas échéant, pour évaluer les zones et les établissements utilisés pour la ponte* ».

Le mot « pourraient » a été inséré à la place de « devraient » au cours de la dernière séance plénière. La Communauté européenne est d'avis que « **devraient** » doit être réinséré car il ne s'agit que de considérations (« **devraient** être examinés ») sachant que « le cas échéant » permet une certaine souplesse. Les aspects fondamentaux de l'hygiène, de l'agencement et du nettoyage des bâtiments devraient certainement être examinés, ce qui permettra de prendre des mesures en conséquence.

PREMIÈRE PUCE

NOUVELLE-ZÉLANDE

La Nouvelle-Zélande propose de remplacer « animaux » par « oiseaux » à la première puce.

NOTE DE BAS DE PAGE

AUSTRALIE

Modifier la note de bas de page comme suit : Dans la version anglaise : « Evaluation of the importance of such interventions for reducing the risk of human illness based on existing data was inconclusive. *Joint FAO/WHO Expert Consultation on Risk Assessment of Microbiological Hazards in Foods*, FAO Headquarters, Rome, Italy 30 April – 4 May 2001, page 17 ».

Dans la version française : « L'évaluation de l'importance de telles interventions en vue de réduire le risque de maladie humaine sur la base des données existantes n'était pas concluante. *Consultation mixte FAO/OMS d'experts sur l'évaluation du risque microbiologique dans les aliments*, Siège de la FAO, Rome (Italie), 30 avril – 4 mai 2001, page 20 (page 17 dans la version anglaise) ».

3.2.3.1 Eau

CINQUIÈME PARAGRAPHE

NOUVELLE-ZÉLANDE

Le paragraphe et les puces associées relatives à la réutilisation de l'eau sont plus pertinents dans le contexte du lavage des œufs. La Nouvelle-Zélande recommande de les déplacer à la seconde puce sous la section 5.2.2.1 intitulée « Lavage, désinfection et séchage ».

3.2.3.2 ALIMENTATION DES ANIMAUX

PREMIER PARAGRAPHE

NOUVELLE-ZÉLANDE

Dans la version anglaise du premier paragraphe, la Nouvelle-Zélande recommande d'insérer une virgule après « into eggs », de manière à comprendre que ce ne sont pas les œufs qui présentent un risque inacceptable pour la santé du consommateur ou qui affectent négativement la comestibilité des œufs et des ovoproduits.

3.2.3.3 Lutte contre les organismes nuisibles

PREMIER PARAGRAPHE

NOUVELLE- ZÉLANDE

La Nouvelle-Zélande suggère de modifier le premier paragraphe comme suit, pour une meilleure lisibilité : « Il est reconnu que les organismes nuisibles constituent des vecteurs pour les organismes pathogènes, par conséquent, ils devraient être maîtrisés dans le cadre d'un programme approprié de lutte contre ces organismes ».

PREMIÈRE PUCE

Deuxième point

NOUVELLE- ZÉLANDE

La Nouvelle-Zélande suggère de supprimer l'énoncé suivant du deuxième point de la première puce : « Les aliments doivent être conservés dans des récipients à l'épreuve des parasites », étant donné que cet énoncé n'est ni nécessaire ni pratique pendant l'utilisation des aliments pour animaux.

DEUXIÈME PUCE

ÉTATS-UNIS

À la deuxième puce, nous recommandons d'ajouter l'expression « ou dans d'autres points » après « points d'appât » et de supprimer les termes « or insects » (dans la version anglaise). Aux États-Unis, les appâts sont placés dans des points d'appât s'ils sont situés dans une zone à laquelle les oiseaux peuvent accéder, comme par exemple le sol. Néanmoins, si les appâts sont placés sur les flotteurs ou sur les murs, là où les oiseaux n'ont pas accès, les appâts ne seront pas placés dans des points d'appât. De plus, nous souhaitons supprimer « or insects » (dans la version anglaise) étant donné que la plupart des insectes, en raison de leur taille, seront en mesure d'accéder aux appâts, que ceux-ci soient placés dans des points d'appât ou non.

3.2.3.4 Produits chimiques à usage agricole ou vétérinaire

SIXIÈME PUCE

AUSTRALIE

Ajouter un point « . » à la fin de la phrase dans la version anglaise.

SEPTIÈME PUCE

ÉTATS-UNIS

À la septième puce, nous suggérons l'insertion des mots « la législation nationale et/ou » devant « les directives du fabricant », ainsi, si la législation nationale l'exige, elle sera respectée.

3.3 Ramassage, manipulation, entreposage et transport des œufs

DEUXIÈME PRINCIPE

GUATEMALA

Supprimer le mot « appropriées » et le remplacer par « hygiéniques ». La délégation du Guatemala est d'avis que l'utilisation du mot « hygiéniques » est plus claire que celle du mot « appropriées ».

PREMIÈRE PUCE**ÉTATS-UNIS**

Nous recommandons de reformuler le texte de la première puce qui se lira comme suit : « Les œufs souillés pourront être utilisés comme œufs de table si l'autorité compétente le permet, conformément aux exigences du pays, lorsque ces œufs auront été nettoyés de façon appropriée à l'étape précédant l'emballage.

DEUXIÈME PUCE**ÉTATS-UNIS**

Nous recommandons de modifier la deuxième puce qui se lira comme suit : « Les œufs endommagés devraient être exclus du commerce des œufs de table et devraient être acheminés vers un établissement de transformation, le cas échéant, après l'étape de ramassage le plus rapidement possible ».

3.3.2 Emballage et entreposage**QUATRIÈME PARAGRAPHE****ÉTATS-UNIS**

Nous suggérons l'insertion du texte « être construit selon des caractéristiques respectant un agencement de sécurité sanitaire et » entre « il doit » et « résister » dans le quatrième paragraphe.

3.3.3 Procédures et matériel de transport et de livraison**PRINCIPE****JAPON**

Le présent principe se lit comme suit : « Toutes les fois que l'on transporte des oeufs, ce doit être de façon à limiter les dommages infligés aux oeufs et aux coquilles et à éviter l'introduction de contaminants dans et sur les œufs ». Le développement de pathogènes pouvant survenir au cours du transport et de la livraison doit être réduit. Par conséquent, le Japon suggère d'ajouter « croissance microbienne et » avant « l'introduction de contaminants dans et sur les œufs. »

3.4.1 Nettoyage et entretien des établissements de ponte**QUATRIÈME PARAGRAPHE****ÉTATS-UNIS**

Au quatrième paragraphe, nous suggérons la suppression du mot « contaminated » dans la version anglaise et des expressions « d'animaux malades » et « ainsi que des animaux morts ou malades ». Ces modifications couvriront l'évacuation de l'ensemble de la litière et non de la litière contaminée uniquement (pour la version anglaise), de toutes les matières revêtant la litière et les fèces, et pas seulement ceux des oiseaux malades mais également, le cas échéant, ceux des oeufs provenant de troupeaux infectés.

3.4.2.1 HYGIÈNE DU PERSONNEL

TROISIÈME PARAGRAPHE

NOUVELLE-ZÉLANDE

La délégation néo-zélandaise recommande qu'une certaine souplesse soit indiquée au troisième paragraphe en utilisant le terme « réduisent » à la place de « limitent », (dans la version anglaise « minimize » et « prevent » respectivement), étant donné que la prévention totale du risque de contamination est, en toute vraisemblance, irréaliste. La solution alternative serait de supprimer l'ensemble de ce paragraphe puisque le suivant décrit cette notion avec précision.

3.4.2.3 Propreté personnelle

DEUXIÈME PARAGRAPHE

AUSTRALIE

Après « ... return... anything ... » supprimer le mot « of » dans la version anglaise.

3.5 DOCUMENTATION ET TENUE DES REGISTRES

TITRE

NOUVELLE-ZÉLANDE

La présente section doit être uniforme avec les titres de principes généraux du Codex, c'est-à-dire, Documentation et registres.

PREMIÈRE PUCE

GUATEMALA

Dans la version espagnole, le terme « avian » est à nouveau traduit par « avícolas », remplacer le terme « avícolas » par « aviares ».

NEUVIÈME PUCE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

À propos du terme « traçabilité » entre crochets (**Section 3.5**, neuvième puce), la Communauté européenne souhaite faire référence :

- à la définition de la « *Traçabilité/traçage des produits* » du *Manuel de procédure* du Codex, 15^e édition, page 47 (page 44 dans la version anglaise) ;
- aux « *Principes d'application de la traçabilité / du traçage des produits* » débattus au cours du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS).

La Communauté européenne est d'avis que les termes définis par le *Manuel de procédure* du Codex ne devraient pas figurer entre crochets.

Note de bas de page 8

AUSTRALIE

Le titre doit être révisé comme suit : « *Avant-projet de principes applicables à la traçabilité/traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (Alinorm 06/29/30, Annexe III) ».

4 ÉTABLISSEMENT : CONCEPTION ET INSTALLATIONS**TROISIÈME PARAGRAPHE****NOUVELLE-ZÉLANDE**

Le troisième paragraphe stipule : « Des aires séparées devraient être prévues lorsque faire se peut pour : ». Cet énoncé est suivi d'un nombre de puces. La délégation néo-zélandaise souhaite des éclaircissements afin de savoir si le texte vise à distinguer les aires décrites au niveau de chaque puce ou entre les aires décrites dans le texte des différentes puces (ou les deux).

5 CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION**TROISIÈME PARAGRAPHE****AUSTRALIE**

Modifier la première phrase après : « ...des aspects » comme suit : « de l'annexe HACCP du *Code d'usages international recommandé – Principes généraux en matière d'hygiène alimentaire...* ».

5.1 MAÎTRISE DES DANGERS ALIMENTAIRES : OVOPRODUITS

Les œufs et les ovoproduits devraient être sûrs et propres à la consommation humaine.

AUSTRALIE

Dans la version anglaise, réviser la note de bas de page 9 comme suit : « Refer to definition of food safety and food suitability in the *Recommended International Code of Practice – General Principles of Food Hygiene*, Section 2.3 Definitions ».

NOUVELLE-ZÉLANDE

La Nouvelle-Zélande suggère de modifier le premier paragraphe comme suit : « Les œufs utilisés comme œufs de table et pour transformation en ovoproduits devraient être sains et propres à la consommation humaine ».

À la page 20 du document ALINORM 05/28/13 (page 17 dans la version anglaise), il est stipulé : « 152. Puisque dans plusieurs pays des œufs fertiles sont commercialisés pour la consommation humaine et puisqu'il convient de différencier les œufs destinés aux couvoirs des œufs fertiles, il a été convenu que les « œufs destinés aux couvoirs » devraient être considérés comme des œufs non sûrs et impropres à la consommation humaine. »

La délégation néo-zélandaise souhaite clarifier la différence entre les œufs provenant de l'incubateur et les œufs destinés aux couvoirs. La Nouvelle-Zélande estime que les œufs fertiles ayant été incubés devraient être classés dans la catégorie des œufs non sûrs et impropres à la consommation. En revanche, les œufs qui n'ont pas été incubés pourraient être sûrs et propres à la consommation humaine. La nouvelle formulation pourrait induire à l'interprétation suivante : les excédents d'œufs fertiles qui étaient destinés à l'origine aux couvoirs mais qui n'ont pas été incubés ne sont pas sûrs/propres à la consommation humaine, ce que ne semble pas indiquer l'intention décrite à l'énoncé du point 152 susmentionné.

ŒUFS DE TABLE**NOUVELLE-ZÉLANDE**

La Nouvelle-Zélande suggère de déplacer le sous-titre « Œufs de table » sous les puces désignant les œufs non sûrs et impropres à la consommation humaine, étant donné que cette définition s'applique de la même manière aux œufs de table et aux produits à base d'œufs (tel qu'indiqué par l'ajout de la dernière puce à la section « Produits à base d'œufs »).

PREMIÈRE PUCE**GUATEMALA**

Remplacer « Œufs provenant d'incubateurs » par « Œufs fertiles incubés ».

CINQUIÈME PUCE**ÉTATS-UNIS**

Modifier la phrase comme suit : « Œufs destinés au couvoir, à moins qu'ils n'aient été produits et traités conformément aux recommandations de ce Code. » Nous convenons que les œufs provenant d'incubateurs ne sont ni sûrs ni propres à la consommation humaine. En revanche, les œufs ne devraient pas être interdits du marché des œufs de table juste parce qu'ils ont été produits dans l'intention de les placer sous couveuse, à condition qu'ils remplissent les critères de production du Code. À moins qu'ils n'aient été placés dans un incubateur, ces œufs sont tout à fait sûrs et propres à la consommation humaine en tant qu'œufs de table. Aux États-Unis, les excédents d'œufs destinés au couvoir peuvent être dirigés vers le marché des œufs de table, en fonction de la situation du marché.

DERNIER PARAGRAPHE DE LA SECTION ŒUFS DE TABLE**ÉTATS-UNIS**

Première phrase, remplacer le mot « éviter » par « réduire ».

Deuxième phrase, remplacer le texte « que les œufs soient nettoyés correctement » par « lorsque ces œufs sont nettoyés correctement avant l'emballage ».

PRODUITS A BASE D'ŒUFS**PREMIÈRE PUCE****AUSTRALIE ET THAÏLANDE**

Remplacer « ou » par « et ».

NOUVELLE-ZÉLANDE

Dans la version anglaise, la Nouvelle-Zélande suggère que « and be disposed of » soit modifié par « or be disposed of » afin de mieux refléter les pratiques industrielles normales.

ÉTATS-UNIS

Modifier la première puce comme suit : « Les œufs endommagés ou souillés qui ne conviennent pas pour la consommation humaine devraient être orientés vers la transformation (nettoyage ou cassage suivi de traitement microbicide) ou éliminés de façon sûre ».

DEUXIÈME PUCE**AUTRALIE, THAÏLANDE ET ÉTATS-UNIS**

Remplacer « ou » par « et ».

DERNIER PARAGRAPHE**AUSTRALIE**

Remplacer « le » par « ce ».

5.2.1 Questions de température et de durée**QUATRIÈME PARAGRAPHE****AUSTRALIE**

Dans la dernière phrase, supprimer l'expression « Salmonella Enteritidis (SE) » et la remplacer par « SE ».

5.2.2.1 Traitement des œufs de table**DEUXIÈME PRINCIPE****NOUVELLE-ZÉLANDE**

La Nouvelle-Zélande recommande de modifier ce principe en supprimant le mot « tri » car les œufs souillés pourraient échapper à l'étape du tri et ne pas être couverts par cette étape, qui n'est pas toujours antérieure.

(i) Tri, calibrage et emballage**PREMIER PARAGRAPHE****Australie**

Dans la version anglaise, après « ...or ...where... either the table », ajouter « egg ».

Dans la version française, il conviendra de changer le texte après « ...entre la production primaire » comme suit : « et la vente au détail ou la transformation ultérieure, lorsque l'œuf entier peut être soumis à une ou plusieurs actions afin de le préparer aux marchés des œufs de table ou pour une transformation en ovoproduits ».

CINQUIÈME PARAGRAPHE**ÉTATS-UNIS**

Nous proposons de clarifier le troisième paragraphe du troisième principe en changeant le mot « procédé » par le mot « méthode », puisque « procédé » est également utilisé pour décrire les actions auxquelles les œufs et les produits à base d'œufs sont soumis, telles que le tri, le calibrage et l'emballage.

Lavage, désinfection et séchage**ÉTATS-UNIS**

Nous proposons de changer le texte de la première puce de la section « Lavage, désinfection et séchage » comme suit : remplacer « Les œufs ne devraient pas être trempés avant ou pendant le lavage » par « Les méthodes de lavage devraient éviter toute contamination externe, qu'elle soit forcée ou entraînée, dans le contenu des œufs ». Nous sommes soucieux des

définitions/connotations multiples associées au terme « trempés ». Nous estimons que pour utiliser ce terme, il faudrait insérer une définition scientifique relative à cette exigence, notamment les conditions spécifiques à la durée et à la température à éviter. Devant de telles contraintes, il est préférable de simplifier la construction de la phrase en visant l'objectif de l'activité.

(iv) Durée de conservation des œufs de table

DEUXIÈME PUCE

ÉTATS-UNIS

À la deuxième puce de la section « Durée de conservation des œufs de table », nous suggérons de supprimer les mots « Les méthodes et » avant « les traitements ». Sachant que les œufs de table peuvent subir des « traitements » (tels que pasteurisation dans la coquille ou l'irradiation), ce que le mot « méthodes » sous-entend, n'est pas clair.

DERNIÈRE PUCE

AUSTRALIE

Remplacer « microbiologique » par « microbienne ».

5.2.2.2 Traitement des œufs destinés à la transformation

QUATRIÈME PRINCIPE

AUTRALIE

Dans la version anglaise, après « ... **from equipment, and** », supprimer « that permits » et le remplacer par « permit ».

ÉTATS-UNIS

S'agissant du quatrième principe, nous suggérons la reformulation alternative suivante : « La séparation du contenu de l'œuf de sa coquille devrait être faite de manière à éviter la contamination croisée entre la surface extérieure de la coquille et le contenu de l'œuf, à éviter la contamination par le personnel ou le matériel, et à permettre l'examen de chaque œuf, y compris, dans la mesure du possible, du contenu de l'œuf ». Comme vous le savez, les États-Unis se sont toujours préoccupés de la méthode de centrifugation visant à séparer le contenu de l'œuf de sa coquille lors du cassage de plusieurs œufs permettant leur assemblage. C'est une méthode que nous décourageons. Nous ne pensons pas que la pasteurisation en aval soit une solution aux mauvaises pratiques hygiéniques survenant au commencement de la filière. Sachant que nous comprenons le besoin de souplesse dans une norme internationale, nous estimons qu'il faut insister sur des meilleures approches en termes de méthodes sûres de transformation des œufs. C'est pourquoi, la formulation que nous proposons est plus proche de nos objectifs mutuels.

(iv) Durée de conservation des ovoproduits

CINQUIÈME PUCE FIFTH BULLET

ÉTATS-UNIS

À la cinquième puce de la section « Durée de conservation des ovoproduits », nous suggérons l'insertion des mots « de transformation » après « méthodes » afin de clarifier le sens du mot « méthodes ».

5.2.3 Spécifications microbiologiques et autres

ICMSF

Les critères microbiologiques ne sont pas recommandés pour les œufs en coquille ou les ovoproduits traités finis pour lesquels le processus de fabrication et/ou la composition du produit sont validés et maîtrisés pour l'élimination de risques significatifs du produit final.

Néanmoins, s'agissant des ovoproduits transformés dont le niveau de maîtrise est incertain, par exemple au point d'arrivée, ou pour lesquels les données sur le contrôle des opérations de fabrication ou de la composition du produit sont insuffisantes, il convient de recommander le critère microbiologique suivant pour *Salmonella* spp. :

Microorganismes	Méthodes analytiques de référence	Plan d'échantillonnage		Limite (par 25g)	
		n	c	m	M
<i>Salmonella</i> spp.	ISO6579	5	0	0*	n.a.

*: interprétation : absence dans chacun des cinq échantillons analytiques de 25 g

n.a.: non applicable

Pour les ovoproduits transformés, le critère microbiologique suivant est recommandé comme indicateur approprié de l'hygiène en matière de transformation :

Microorganismes	Méthodes analytiques de référence	Plan d'échantillonnage		Limite (par g ou ml)	
		n	c	m	M
<i>Enterobacteriaceae</i>	ISO21528	5	2	10	100

8. TRANSPORT

PREMIER PARAGRAPHE

AUSTRALIE

Dans la version anglaise, remplacer « Foodstuffs » par « food ».

PREMIER PRINCIPE

JAPON

De même qu'aux observations relatives au paragraphe 3.3.3, la délégation japonaise suggère d'ajouter ce texte au principe, comme suit : « Les œufs et les ovoproduits devraient être transportés de façon à prévenir la casse, les dommages, la croissance microbienne et la contamination ».

DERNIER PARAGRAPHE**NOUVELLE-ZÉLANDE**

La Nouvelle-Zélande recommande de modifier la dernière phrase de cette section comme suit :
« *Les œufs devraient être maintenus à une température adaptée, en évitant les fluctuations de températures pouvant provoquer la condensation de l'eau à la surface de la coquille* ».

9.1 Identification des lots**ÉTATS-UNIS**

À la troisième note explicative, la deuxième phrase se lit comme suit : « Les registres devraient être conservés durant une période qui ne soit pas plus courte que la durée de conservation en rayon des œufs et/ou des ovoproduits ». La durée de conservation de certains ovoproduits liquides peut être de cinq jours seulement. La délégation américaine s'inquiète du fait que ce délai ne permette pas de mener une recherche à la source s'il s'avérait qu'un produit ait causé, ou soit suspecté d'avoir causé, une poussée d'origine alimentaire. Nous suggérons de modifier cette phrase comme suit :
« Les registres devraient être conservés durant une période suffisante permettant des recherches efficaces à la source sur les œufs et/ou les ovoproduits ».